

» par ses députés possédait le droit imprescriptible de ré-
» former les abus et de consentir l'impôt. »

Sa majesté voulut résister à l'opinion, et tint plusieurs lits de justice où les nouveaux édits furent enregistrés; les parlements protestèrent contre ces illégalités, et déclarèrent nul l'enregistrement. Vainement le principal ministre eut recours aux voies d'intimidation, et fit emprisonner les magistrats les plus récalcitrants. Ces actes de rigueur ne firent qu'exaspérer davantage les esprits, et forcèrent le roi à le chasser du ministère, à lui donner pour successeur le Genevois Necker, et à rendre un arrêt fixant l'ouverture des états généraux au 1^{er} mai 1789. Une effervescence incroyable se manifesta alors sur tous les points de la France; partout des clubs et des réunions politiques s'organisèrent pour les élections des mandataires de la nation.

Enfin, le 4 mai 1789, les députés des trois ordres, le tiers-état, la noblesse et le clergé, se rendirent à Versailles, où devaient se tenir leurs assemblées; Louis XVI, suivi des princes et des grands officiers de la couronne, alla les rejoindre à l'église du Saint-Esprit pour entendre une messe solennelle, à la suite de laquelle monseigneur de la Fare, évêque de Nancy, prononça un sermon où il mêla des protestations d'amour pour la religion, de fidélité pour le roi, et des réflexions sublimes sur les avantages de la liberté. Le lendemain, sa majesté fit l'ouverture des états généraux par un discours cauteleux où elle prodiguait les assurances de son respect pour les lois et de son amour pour le peuple. Les députés du tiers-état ne furent nullement dupes de ce langage hypocrite; réunis pour opérer des réformes utiles à

la nation, ils se mirent à l'œuvre, sans se laisser ni abattre ni décourager par les entraves de toute espèce qu'on leur suscitait; ils commencèrent par attaquer les privilèges ecclésiastiques, déclarèrent les biens du clergé biens nationaux, abolirent les dîmes, vendirent les propriétés des églises et les convertirent en rentes viagères; puis ils supprimèrent les annates. Enfin, le 17 mai, les députés, dont les pouvoirs avaient été reconnus, ayant pris le titre d'Assemblée nationale, décrétèrent la fameuse constitution civile du clergé, qui renversait tous les degrés de la hiérarchie spirituelle, et enjoignait aux évêques et aux curés de prêter serment de fidélité à la nation.

La grande majorité du clergé français refusa de se soumettre aux décisions de l'assemblée; sur cent trente évêques, quatre seulement se prononcèrent pour l'adoption. Cependant bientôt eut lieu dans l'église de l'Oratoire la première consécration d'évêques constitutionnels: Talleyrand Périgord, évêque d'Autun, assisté des prélats Gobel, Lydda et Miroudot, conféra la dignité épiscopale constitutionnelle aux curés Expilly et Maroles, nouvellement promus aux sièges de Quimper et de Laon. Cette nouvelle fit une profonde sensation à la cour de Rome; Pie VI s'était contenté jusqu'alors d'adresser des protestations aux philosophes législateurs qui s'entremordaient, disait-il, à la Constituante. Il jugea que ses remontrances avaient été faites avec trop de mollesse; et se décida, pour intimider les députés, à fulminer des bulles terribles contre les ecclésiastiques qui avaient prêté le serment de fidélité à la constitution, et leur ordonna de se rétracter dans un délai de quarante jours, sous peine d'être

excommuniés comme intrus, illégitimes, schismatiques, hérétiques et sacrilèges.

Les bulles de sa Sainteté ne servirent qu'à faire décréter par le corps législatif que toutes relations seraient rompues avec la cour de Rome, que le nonce serait expulsé de France, l'ambassadeur rappelé à Paris, et que les prêtres qui refuseraient le serment seraient poursuivis comme réfractaires.

Pie VI se trouva attaqué tout à la fois dans son pouvoir spirituel et dans son temporel. Le cri de liberté poussé par l'Assemblée nationale avait retenti à Avignon : les comtadins s'étaient ralliés aux idées d'indépendance proclamées par les Français ; ils avaient formé une garde nationale, ils avaient formulé une constitution religieuse sur les mêmes bases que celle du gouvernement français, et s'étaient révoltés contre le vice-légat, qui commandait la province au nom du pape. Puis, sur le refus de sa Sainteté de donner son adhésion à tous ces actes, ils avaient chassé de leur territoire le vice-légat, l'archevêque et tous les ecclésiastiques attachés à la cause de Rome ; enfin, ils s'étaient déclarés indépendants du pape, et s'étaient offerts à la France. Pie VI, furieux de voir se détacher de son temporel une de ses plus belles provinces, voulut tenter un effort pour la retenir sous sa domination ; il organisa des bandes d'assassins qui, sous le nom de pontificaux, se livrèrent à d'affreux brigandages dans le comtat Venaissin, et égorgèrent un grand nombre de républicains d'Avignon et du territoire, au nom du saint-père, et pour la plus grande gloire de la religion. Fort heureusement la cause de la liberté triompha ; l'indignation publique fit justice des égorgeurs, et le comtat fut réuni à la France.

Cet événement fut célébré à Paris par des réjouissances, à la suite desquelles le peuple de la capitale imagina de faire brûler l'effigie du pape dans le jardin du Palais-Royal ; comédie burlesque qui devint, de la part de Pie VI, le prétexte de cruelles représailles. Sa Sainteté s'en prit aux Français qui habitaient ses états et qui étaient regardés comme partisans des idées nouvelles ; elle les fit tous massacrer ou empoisonner, et agit de même à l'égard des Italiens et des étrangers soupçonnés de partager les doctrines de la Constituante ; à l'égard de ceux qui passaient pour indifférents, elle se contenta de les faire enfermer dans les cachots du palais Saint-Ange et de les soumettre aux plus durs traitements.

Parmi ces derniers se trouva le fameux Cagliostro, l'un des hommes les plus extraordinaires du dix-huitième siècle, qui s'était retiré à Rome après le procès du collier de la reine, dans lequel il avait été grandement compromis. Depuis cette affaire, il s'était même marié à la belle Lorenzia Féliciani, qui, sous le nom de Séraphine, l'avait accompagné dans tous ses voyages et avait partagé sa fortune bonne ou mauvaise. Comme il la traitait avec beaucoup de dureté depuis qu'elle était liée à son sort par des chaînes indissolubles, la dame ne trouva d'autre moyen d'échapper à sa tyrannie qu'en révélant à son confesseur, pour qu'il en fit part aux autres membres du saint-office, les pratiques divinatoires au moyen desquelles Cagliostro dupait les sots.

Le bon Père, fort épris de sa pénitente, ne se fit pas scrupule de perdre le mari pour s'assurer la possession de la belle Lorenzia, et dénonça Cagliostro au tribunal de l'inquisition. En conséquence de cette délation, celui-ci fut ar-

rété et plongé dans un cachot; puis on commença son procès. L'enquête fut longue et minutieuse, eu égard à l'importance du personnage; tous ses papiers et ses moindres lettres furent lues, commentées et traduites avec un soin extrême; mais on ne découvrit rien qui eût trait à la sorcellerie; on préjugea seulement, à certains passages écrits de sa main, qu'il était franc-maçon et partisan des idées françaises. Il n'en fallut pas davantage pour le faire juger digne des plus cruels supplices. Un instant sa Sainteté songea à le faire brûler vif, en prétextant le crime de sorcellerie; ensuite réfléchissant qu'une telle exécution soulèverait l'indignation générale, elle le condamna seulement à une détention perpétuelle. Un autre infortuné, nommé Octave Capelli, pour le même crime, c'est-à-dire pour avoir exprimé des opinions favorables aux républicains français, fut condamné à languir dans un cachot pendant toute sa vie; un moine, appelé Rugusain, subit une peine encore plus cruelle sur de semblables accusations.

Mais que pouvait la colère furibonde d'un pape devant le mouvement révolutionnaire? Le cri de liberté poussé à Paris franchit les Alpes, retentit jusqu'à Rome, et fut répété par les Italiens. Alors le saint-père conçut la pensée de fomentier la guerre civile en France, et de se servir des légions de prêtres et de moines qui étaient dévoués à sa cause pour renouveler les terribles guerres de religion. Plus de soixante-dix mille ecclésiastiques avaient refusé de prêter le serment constitutionnel; la Constituante avait eu néanmoins la faiblesse de les autoriser à célébrer l'office divin dans les églises des prêtres assermentés. Ces misérables séides du fanatisme,

à l'instigation de la cour de Rome, abusèrent indignement de cette tolérance pour conspirer contre le nouvel ordre de choses; ils insinuèrent aux dévotes que tous les sacrements administrés par les curés et les évêques constitutionnels étaient essentiellement nuls; ils rebaptisèrent les enfants, remarièrent les adultes, et osèrent annoncer en pleine chaire que hors de leur communion il n'y avait que concubinage, illégitimité et damnation. Une agitation dangereuse, suite de ces insinuations, se manifesta dans tous les départements de la France, et réagit contre l'œuvre révolutionnaire. Heureusement l'Assemblée législative, qui avait succédé à la constituante, prit des mesures pour arrêter les progrès du mal; elle supprima les traitements et les pensions que l'état payait encore aux réfractaires, décréta la liberté des cultes, l'émancipation de tous les ordres monastiques, le mariage des prêtres; et sur la proposition de l'archevêque Torné, elle prohiba tous les costumes religieux.

Louis XVI voulut couvrir le clergé de son autorité défaillante, et usa du droit que lui concédait la constitution de repousser une loi, selon les caprices de sa volonté, par un simple veto. Les ecclésiastiques en reprirent une morgue et une insolence qui leur devinrent fatales: ils osèrent annoncer publiquement qu'une vaste fédération s'organisait par les soins du pape, et que bientôt toutes les puissances catholiques, réunies par sa Sainteté, fondraient à la fois sur la France pour étouffer l'hydre philosophique dans une mer de sang.

L'audace du clergé, l'imminence du danger, força enfin l'Assemblée législative à sévir contre les prêtres rebelles. Il fut enjoint à tous les ecclésiastiques, sans exception, de prê-

ter le serment civique ou de sortir du royaume. Ceux qui refusèrent d'obéir au décret et qui persistèrent à demeurer en France furent jetés dans les prisons nationales ; toutefois le plus grand nombre vint rejoindre les princes et les princesses qui avaient fui à l'étranger, et qui intriguaient auprès des rois pour les exciter contre la nation.

Parmi les émigrés se trouvait le célèbre abbé Maury, l'un des plus habiles champions du despotisme, qui s'était réfugié auprès du pape et en avait obtenu des distinctions flatteuses, et le titre de nonce pour représenter le saint-siège à la diète de Francfort, afin de pousser l'Allemagne dans une guerre d'invasion.

Enfin, grâce aux efforts de ces suppôts de la tyrannie, une coalition formidable s'organisa contre la France ; la guerre civile éclata dans la Vendée, et les frontières furent menacées par les armées des rois de Prusse, de Suède, d'Autriche et de Sardaigne ; à l'intérieur, de sourdes machinations vinrent augmenter les désordres et menacèrent le pays d'une ruine certaine. Doit-on s'étonner alors que le peuple, dans un mouvement de désespoir, voyant tous les désastres fondre sur la patrie, redoutant de retomber sous le joug du despotisme, se soit porté aux prisons qui renfermaient les ennemis de la liberté, pour tirer vengeance des coupables auteurs de ses maux ? Sans nul doute, de tels emportements sont à déplorer, mais nous dirons qu'ils étaient en quelque sorte justifiés par les prêtres eux-mêmes, qui, sous les verrous, conspiraient contre la nation, et ne cessaient d'affronter la colère du peuple en exprimant l'espérance sacrilège de se voir délivrés par les armées alliées. Et pour que le despotisme

ne fasse pas trop grand bruit des massacres des prisons, nous rappellerons les croisades contre les Albigeois, exécutées sous Philippe II, les atrocités des Armagnacs et des Bourguignons sous le roi Charles VI, les sanglantes exécutions de la Saint-Barthélemi sous Charles IX, les dragonnades des Cévennes sous Louis XIV, et nous demanderons qui, de la royauté ou de la démocratie, est en reste avec l'autre !

Mais les événements changent de face : une nouvelle assemblée nationale, la Convention, succède à la législative ; la république est proclamée en France, et Louis XVI expie les crimes de sa race en montant sur l'échafaud.

Pie VI fulmine aussitôt une bulle d'excommunication contre la nation française, la désigne sous les noms de nation impie, sacrilège, abominable, et appelle sur elle les foudres du ciel et de la terre. Pour toute réponse, la Convention envoie à sa Sainteté la lettre suivante : « Le conseil exécutif de la République, au prince-évêque de Rome. Pontife, » vous aurez à effectuer immédiatement l'élargissement de » plusieurs citoyens français détenus dans vos cachots. Si ces » réclamations demeuraient sans effet, vous apprendriez que » la République est trop fière pour dissimuler un outrage et » trop puissante pour le laisser impuni. »

Le pape, en recevant le message de la Convention, put à peine contenir sa rage ; cependant les cardinaux qui l'accompagnaient lui ayant fait comprendre le danger où il s'exposait en mécontentant un peuple républicain, on vit le prétendu vicair de Dieu, le successeur de saint Pierre, le pontife infallible qui trône sur le monde chrétien, s'humilier devant un simple député, un citoyen sorti des rangs les plus

infimes, et promettre d'obéir aux volontés de la République.

Ensuite, sur la nouvelle que les Français avaient essuyé quelques revers, il reprit de l'audace, réunit des troupes, et annonça qu'il allait endosser le casque et la cuirasse pour combattre les républicains. A l'exemple du chef, les prêtres et les moines, remplis d'un saint enthousiasme, parcoururent la ville, les campagnes, recrutèrent sur leur passage des fanatiques, les enrôlèrent sous les bannières pontificales, et les organisèrent en bandes d'assassins; puis, quand ils supposèrent qu'ils étaient en forces suffisantes pour lutter contre la République, ils dépouillèrent toute pudeur, et au mépris du droit des nations, ils massacrèrent un secrétaire d'ambassade, nommé Basseville, au moment où il traversait la rue pour se rendre à l'académie, accompagné de sa femme et de ses enfants; ensuite ces cannibales se ruèrent dans la ville, en criant : « Vive Pie VI, vive la Saint-Barthélemi! meurent tous les Français! »

Le palais de l'académie fut envahi, les élèves pensionnaires poursuivis, et forcés de fuir devant le glaive des prêtres, pendant que d'autres bandes de massacreurs enfonçaient les portes des maisons habitées par les Français, et y renouvelaient les mêmes scènes de violences.

En France, les choses prenaient de jour en jour un aspect plus lugubre: au dedans, désordre et anarchie; les paysans de la Bretagne et de la Vendée, soulevés par les prédications des fanatiques, organisaient la chouannerie et transformaient leurs riches campagnes en affreux champs de bataille; au dehors, les despotes et leurs hordes d'esclaves rugissaient, prêts à s'élancer sur la République. Telle était la position cri-

tique qu'avaient faite à la patrie les nobles et les prêtres.

Pie VI, l'organisateur de cette sacrilège croisade, entreprise par les rois contre la liberté, ne resta pas au-dessous de la tâche odieuse qu'il s'était imposée; il se rallia à l'hérétique Angleterre, aux cours schismatiques du Nord, lui, le chef suprême de l'Église catholique, et forma avec ces puissances et les rois de l'Italie et de l'Espagne une coalition formidable.

Il est vrai que pour les tyrans il n'existe ni religion ni patrie; leur religion c'est l'amour immodéré du pouvoir, c'est l'exercice de cette autorité suprême dont les a investis l'ignorance ou la faiblesse de leurs concitoyens; leur patrie, c'est le trône où ils siègent dans la plénitude de leur insolence. Pour ces demi-dieux, les hommes ne sont que des esclaves bons seulement à fouiller les entrailles de la terre pour en arracher les richesses qu'elle renferme, et c'est à peine s'ils les trouvent dignes de leur élever des palais, et de fournir à leurs passions et à leur luxure leurs plus jeunes enfants et leurs plus belles filles.

Grande et sublime dans ses efforts, la République mettait quatorze armées sur pied, luttait contre tous ses ennemis, faisait trembler les despotes sur leurs trônes, et annonçait qu'elle allait punir enfin le vieux pape de tous ses crimes et de toutes ses perfidies. A la nouvelle que les Français se préparaient à envahir l'Italie, Pie VI voulut faire un appel au fanatisme, et répandit dans les provinces cette proclamation furibonde :

« Italiens, dès que le glas de la cloche annoncera l'entrée » des républicains dans les terres de l'Église, courez tous » aux armes, incendiez les récoltes, empoisonnez les ri-